



quand et comment régle t'on les frais de bornage et diagnostics

Par lulubrun, le 05/05/2009 à 18:45

Bonjour,

Ma soeur ainée veux me racheter ma pars d'indivision portant sur une maison estimer sur 1000m² et 13 hectares de terre.

Les diagnostics énergétique ont été fais et le géomètre expert doit faire un bornage afin de détacher la parcelle de la maison de celle des terre quelle garde en propriété avec ma jeune soeur.

[s]Puis je réglé tous les frais lier à cette affaire en les déduisant de ma pars (soulte) à la signature de l'acte de vente?[/s]

merci pour votre réponse.